

Nous sommes à quelques jours du 1^{er} avril, date à laquelle doivent être revalorisées les pensions et retraites complémentaires pour le secteur privé mais aussi les retraites en principe du régime général pour tous.

Les négociations sur les retraites complémentaires entre le MEDEF, le Conseil d'Administration de l'ARRCO et de l'AGIRC et les syndicats se sont terminées le 13 mars après plusieurs rencontres.

Le MEDEF a proposé un projet d'accord limitant l'augmentation du 1^{er} avril au dessous de l'inflation soit 0,80 % pour une inflation de 1,75 %.

Le bureau national de la CFDT a signé le projet d'accord prévoyant la revalorisation des pensions ARRCO et AGIRC inférieure à l'inflation pendant 3 ans ainsi qu'une hausse du taux de cotisation de 0,2 %.

Le gouvernement a annoncé une revalorisation des pensions et retraites de 1,3 % à partir du 1^{er} avril 2013 pour le régime général, mais cette revalorisation ne fait pas pour autant le compte pour répondre aux revendications posée dans la motion qui sera portée à la préfecture. Au bout du compte ce sont les retraités de tous les régimes qui sont concernés par la dégradation du pouvoir d'achat et toutes les raisons existent pour exprimer mécontentement et exigences sociales comme nous le faisons aujourd'hui.

Les retraités ne sont pas des nantis

Exemples : 5 millions de retraités au plan national ont une pension totale comprise entre 800 et 1000 euros par mois.

Les retraités ne sont pas des privilégiés

Les pensions des femmes sont en moyenne inférieures de 38 % à celle des hommes.

Les derniers chiffres connus donnent une retraite moyenne de 1352 € mensuels pour les hommes et de 900 € pour les femmes.

Les retraités ne sont pas des favorisés dans la crise mais sont très touchés et ont largement payé la facture des réformes depuis 1993 avec par exemple le passage des 10 aux 25 meilleures années dans le privé pour le calcul du montant de la retraite et l'indexation sur les prix à la place de l'augmentation sur les salaires moyens pour l'augmentation des pensions. Le cumul des mesures de 1993-2003-2010 représentent une baisse du montant des retraites de 20 % (même les médias en ont parlé)

Le MEDEF en fait veut imposer sa loi. Le gouvernement a déclaré s'inspirer du MEDEF pour fixer l'augmentation du régime Général au 1^{er} avril.

On veut ponctionner les retraités mais aussi les actifs avec par exemple une nouvelle taxe de 0,3 % sur les retraités imposables, taxe sur les complémentaires maladie, beaucoup de charges en augmentation (loyer-chauffage-carburant-dépenses de santé-mutuelles) 4 millions de personnes n'ayant pas de couverture complémentaires santé par manque de moyens financiers.

La cours des comptes avance en plus la suppression de l'abattement des 10 % pour les retraités dans les déclarations d'impôts.

En fait la politique du gouvernement et ses choix budgétaires ne vont pas dans le bon sens, ils accompagnent la crise et ce sont de véritables mesures d'austérité qui se mettent en œuvre. Pas bon donc pour la relance économique, pour plus de croissance et d'emplois.

Pour défendre la retraite il ne s'agit pas de plaire aux marchés financiers mais de répondre aux besoins sociaux qui s'expriment. Cela passe par un véritable partage des richesses en faveur de la population, des actifs et retraités.

L'orientation de la journée du 28 mars c'est aussi d'interpeller les pouvoirs publics, le MEDEF et les élus , députés et sénateurs des Hautes-Pyrénées.

Pour répondre à nos revendications des moyens financiers, il y en a !

Nos camarades du TARN qui se rassemblent à 14h30 à Albi à l'appel des 5 organisations syndicales de retraités avancent des chiffres :

- 172 milliards d'Euros d'exonérations fiscales l'an dernier soit 20 % de la masse salariale.
- 40 à 50 ME de fraudes fiscales
- 287 ME, c'est la trésorerie des 40 entreprises du CAC 40
- 2010 ME de dividendes versés aux actionnaires
- 309 ME le total du coût du capital Banque-Agios-loyers- dividendes etc...

De quoi répondre en prenant des mesures politiques à nos revendications en 6 points que nous avons inscrites dans la motion qui sera déposée à la Préfecture ou une délégation sera reçue

A savoir :

La question posée est la suivante : le vrai changement répondant à nos demandes et à nos besoins, c'est pour quand ?

En conséquence nous revendiquons avec un effort sur les basses pensions :

- Un rattrapage de 300 Euros par mois pour tous
- La revalorisation des retraites et pensions indexées sur la base du salaire moyen
- L'instauration de la retraite mini égale au SMIC pour une carrière complète
- Le relèvement des pensions de réversion
- Le rétablissement de la ½ part pour le calcul de l'impôt sur le revenu
- Un nouveau droit universel de compensation de la perte d'autonomie financé dans le cadre de la branche maladie de la Sécurité Sociale